Conseil municipal du 31 mars 2016
Résumé sommaire

25 présents, 2 absents, 2 procurations.

Monsieur le Maire nomme madame Carine Rouzé secrétaire de séance.

0. PV DU 17 MARS 2016

adopté à l'unanimité.

1. FINANCES – BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif du budget général pour l'exercice 2015, s'établissant ainsi :

En fonctionnement :

dépenses	3 274 423,16 €
recettes	4 247 528,56 €
soit un excédent de	973 105,40 €

En investissement :

Dépenses	3 659 774,28 €
Recettes	2 738 091,50 €
Soit un déficit de	921 682,78 €

Le résultat de clôture s'élève à un déficit de 119 714,63 €.

Une discussion s'engage. Madame Annaïck Denes demande s'il ne serait pas opportun d'ouvrir le centre aéré communal au mois d'août. Monsieur le Maire indique qu'en raison des emplois induits (cuisinier, agents de service, agents de ménage, agents d'animation), cette ouverture serait très onéreuse. Ainsi, la commune a intérêt à collaborer avec la commune de Châteaulin.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Daniel Gervot, 1er Maire-adjoint, pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) :

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'approuver le compte administratif du budget général 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie ;
- de valider le compte de gestion de la trésorerie.

2. FINANCES – BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section de fonctionnement, à savoir 973 105,40 €, et propose d'inscrire la totalité du résultat en recettes d'investissement au compte 1068 du budget 2016.

Monsieur le Maire rappelle le déficit de la section d'investissement de 119 714,63 € et propose l'affectation au compte *001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté* pour le même montant.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'affecter les résultats tels qu'indiqués.

3. FINANCES – BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif suivant.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 4 131 351 €
En investissement : 3 271 493,40 €

Une discussion s'engage : madame Annaick Denes demande des précisions sur l'opération mairie ainsi que sur le chapitre des charges de personnel.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'adopter le budget primitif tel que présenté.

4. FINANCES – BUDGET GENERAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition votés lors de l'exercice précédent. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux :

* Taxe d'habitation : 18.64 %
* Taxe foncière sur le bâti : 13.88 %
* Taxe foncière sur le non bâti : 31.04 %
* C.F.E (cotisation foncière des entreprises) : 16.47 %

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (22 pour, 5 abstentions) décident de maintenir les taux tels qu'indiqués.

5. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif du budget du loyer RPA pour l'exercice 2015, s'établissant ainsi :

En fonctionnement :
dépenses 145 196,62 €
recettes 150 000 €
soit un excédent de l'exercice de 4 803,38 €

Le résultat de clôture s'élève à un excédent de 4 957,92 €.
Il est proposé d'inscrire la totalité du résultat, soit 4 957,92 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 *excédent de fonctionnement reporté* du budget 2016.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Daniel Gervot, 1er Maire-adjoint, pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du loyer RPA de 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie ;
- de valider le compte de gestion de la trésorerie ;
- d'affecter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

6. FINANCES – BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif suivant.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses :
En fonctionnement : 164 957,92 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'adopter le budget primitif tel que présenté.

7. FINANCES – BUDGET ANNEXE «RESIDENCE BOURDAINE» - COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif du budget «Résidence Bourdaine» pour l'exercice 2015, s'établissant ainsi :

En fonctionnement :
dépenses 857 889,36 €
recettes 513 743,80 €
soit un résultat de l'exercice en déficit de 344 145,56 €.

En investissement :
dépenses 469 266,36 €
recettes 678 120,88 €
soit un excédent de l'exercice de 208 854,52 €.

Une discussion s'engage.

Il est proposé d'inscrire la totalité du résultat de fonctionnement, soit 344 145,56 € au compte 002 *solde d'exécution reporté* du budget 2016.
Il est proposé d'inscrire la totalité du résultat d'investissement, soit 208 854,52 € au compte 001 *solde d'exécution reporté* du budget 2016.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Daniel Gervot, 1er Maire-adjoint, pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe «Résidence Bourdaine» de 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie ;
- de valider le compte de gestion de la trésorerie ;
- d'affecter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

8. FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «RESIDENCE BOURDAINE» - BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif suivant.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 1 048 691 €
En investissement : 998 691 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'adopter le budget primitif tel que présenté.

9. FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'examiner le compte administratif du budget du Spanc pour l'exercice 2015, s'établissant ainsi :

En fonctionnement :
dépenses 1 317,19 €
recettes 8 431,02 €
L'exercice présente un excédent de fonctionnement de 7 113,83 €.
Le résultat de clôture s'élève à un excédent de 53 844,39 €.
Il est proposé d'inscrire la totalité du résultat, soit 53 844,39 €, en recette de fonctionnement au compte 002 *excédent de fonctionnement reporté* du budget 2016.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Daniel Gervot, 1er Maire-adjoint, pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) :

- d'approuver le compte administratif du budget annexe du Spanc de 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie ;
- de valider le compte de gestion de la trésorerie ;
- d'affecter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

10. FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif suivant.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 55 844,39 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'adopter le budget primitif tel que présenté.

11. FINANCES – BUDGET ANNEXE RESIDENCE GWEL KAER – COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'examiner le compte administratif du budget «Résidence Gwel Kaer» pour l'exercice 2015, s'établissant ainsi :

En fonctionnement :
dépenses 0 €
recettes 0 €
soit un résultat égal à 0

En investissement :
dépenses 0 €
recettes 0 €
soit un résultat égal à 0

Le résultat de clôture est de 14 085 €.

Il est proposé d'inscrire la totalité du résultat, soit 14 085 €, au compte 001 *solde d'exécution reporté* du budget 2016.

Le Maire quitte la séance après avoir laissé la présidence à Daniel Gervot, 1er Maire-adjoint, pour procéder au vote du compte administratif et du compte de gestion. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) :
- d'approuver le compte administratif du budget annexe «Résidence Gwel Kaer» de 2015,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, conformes à ceux du compte de gestion de la trésorerie ;
- de valider le compte de gestion de la trésorerie ;
- d'affecter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

12. FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER – BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif suivant.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 21 915 €
En investissement : 36 000 €

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident (21 pour, 6 abstentions) d'adopter le budget primitif tel que présenté.

13. PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire rappelle que le tableau d'avancement de grade a été présenté en commission du personnel le mardi 12 janvier 2016 et a reçu un avis favorable de la Commission administrative paritaire du centre de gestion réunie le 11 mars 2016. Monsieur le Maire indique qu'ainsi, compte tenu des avancements de grade de certains agents, de la réussite aux examens et concours, il convient de créer et de supprimer les emplois correspondants.

Suppressions	Créations
Adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)	Rédacteur territorial (TC)
Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)	Agent de maitrise (TC)
ATSEM 1ère classe (TC)	ATSEM principal 2ème classe (TC)
Adjoint technique principal 2ème classe (TC)	Adjoint technique principal 1ère classe (TC)
Adjoint technique de 2ème classe (90.62%)	ATSEM (90.62%)
Auxiliaire de puériculture (91.42%)	Adjoint d'animation de 2ème classe (91.42%)
Agent de maitrise principal (TC)	Adjoint technique de 1ère classe (TC)

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de créer et de supprimer les emplois tels qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

14. AFFAIRES GENERALES – ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une personne résidant à Pont de Buis lès Quimerc'h a décidé d'effectuer un don de 150 000 € à la commune pour les travaux en intérieur et en extérieur de l'ehpad Kerval. Cette personne souhaite conserver l'anonymat.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'accepter le don de 150 000 € pour la réalisation des travaux en intérieur et extérieur à l'ehpad de Kerval ;
- d'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ;
- d'inscrire la recette au budget.

15. AFFAIRES GENERALES - FRAIS DE MISSION DES ELUS – MANDAT SPECIAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu le label mission centenaire dans le cadre des commémorations du centenaire de la 1ère guerre mondiale.

Dans l'objectif de créer une exposition et d'éditer une publication sur Pont de Buis lès Quimerc'h, plus spécialement sur « Pont de Buis lès Quimerc'h, sa poudrerie pendant la 1ère guerre mondiale », il convient d'examiner les archives de la poudrerie, entreposées à Châtellerault (Vienne). Le groupe de travail, composé d'un agent, d'élus (Monsieur Pascal Prigent, adjoint au Maire, Madame Ernestine Guillerm, adjointe au Maire ; monsieur Denis Le Blayo, conseiller municipal, monsieur Frédéric Perrot, conseiller municipal) et de bénévoles, se déplacera donc dans la Vienne.

Afin de prendre en charge les défraiements des élus (déplacements, hébergement, restauration…), il convient de donner un mandat spécial à ces quatre élus, pour la durée de ces déplacements (2 fois 2 jours au cours de l'année 2016), conformément à l'article L2123-18 du code général des collectivités territoriales. Le mandat spécial implique uniquement des missions accomplies dans l'intérêt de la commune, entrainant des déplacements inhabituels et indispensables et correspondant à une opération déterminée.

Une discussion s'engage : madame Annaïck Denes demande plus d'informations sur les archives. Madame Ernestine Guillerm donne les explications.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- de donner mandat spécial à Monsieur Pascal Prigent, adjoint au Maire, Madame Ernestine Guillerm, adjointe au Maire ; monsieur Denis Le Blayo, conseiller municipal, monsieur Frédéric Perrot, conseiller municipal ;
- d'autoriser la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial ;
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget.

16. AFFAIRES GENERALES – INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION DES COLLABORATEURS OCCASIONNELS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des commémorations du centenaire de la 1ère guerre mondiale, un groupe de travail a été constitué, rassemblant des élus, agents territoriaux et des bénévoles. En raison de l'organisation de la visite aux archives de la poudrerie à Châtellerault, il convient de prendre en charge les frais de ces collaborateurs occasionnels qui contribuent ainsi au service public. Ces collaborateurs sont madame Marie-Thérèse Hergoualc'h et madame Anne-Marie Henaff. Une convention sera établie.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec les collaborateurs occasionnels ;
- d'autoriser le remboursement par la commune des frais de déplacement, restauration, hôtellerie et frais afférents liés au déplacement à Châtellerault sur présentation de justificatifs ;
- de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget.

POUR INFORMATION

En application du L2122-23 du code général des collectivités territoriales, un compte-rendu des contrats, marchés et avenants est présenté.

- construction de réseaux d'eau potable : entreprise Traouen (Bannalec) pour un montant de 295 664,75€ HT, correspondant aux travaux rue Jacques Prévert, Kergaeric et Goastalan.
- étude pré-opérationnelle relative au dispositif de revitalisation de l'habitat en centre bourg : Annezan (Plérin) pour 28 470 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Krempel-Ubel demande si la commune a été interpellée à propos des compteurs Linky. Monsieur le Maire répond que 2 courriers sont parvenus en mairie et que pour l'instant ERDF n'a pas contacté la commune.

Madame Krempel-Ubel demande des informations complémentaires à propos de la free-party ayant eu lieu le week-end de Pâques. Monsieur le Maire indique que la gendarmerie a été très présente et a permis d'écourter cette manifestation qui se déroulait sur du domaine privé.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30.